

## **INTRODUCTION**

La constitution du 11 décembre 1990 dispose en son article 151 que « les collectivités locales s'administrent librement par des organes élus et dans les conditions définies par les lois ». Au terme de cette disposition, il est clair que le principe de la décentralisation est une exigence constitutionnelle.

Après les élections locales de décembre 2002 et l'installation des conseillers communaux et municipaux en 2003, nous pouvons conclure que la mise en œuvre de la décentralisation est effective au Bénin.

Afin de crédibiliser ce processus, les nouvelles autorités locales doivent développer les capacités d'exercice de la démocratie à la base et de la croissance locale.

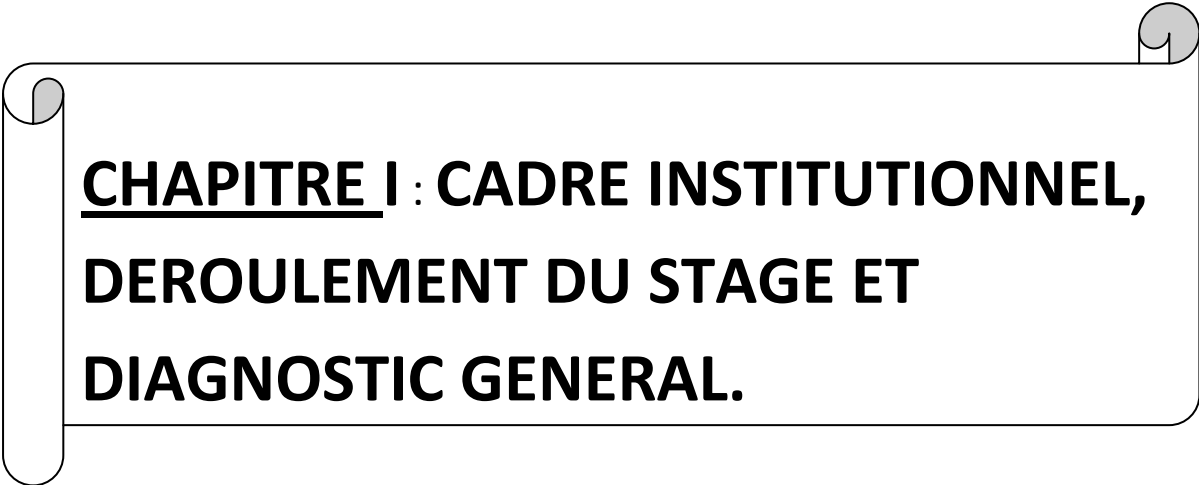
Dans ce contexte où la croissance économique locale constitue un enjeu de la réforme administrative et territoriale, atteindre une croissance satisfaisante revient à prendre une politique pour la collecte des recettes fiscales (impôts) pour affecter cette croissance.

La diversité des besoins propres à chaque collectivité locale nécessite qu'elle ait une bonne méthode de la collecte des recettes fiscales juridique et financière. Une bonne disposition politique prise la collecte de ces recettes dans les collectivités locales doit être axée sur la performance des agents collecteurs et la maîtrise totale des nouvelles lois au sujet de l'impôt par les contribuables. Il s'impose donc aux communes de devoir compter sur leurs propres efforts pour améliorer leur méthode de collecte afin d'accroître le niveau de ces recettes pour la croissance économique locale.

La présente étude se donne pour objectif général d'analyser l'effet de la fiscalité sur la croissance économique locale de la commune de Lokossa. De façon plus spécifique, il s'agira de mesurer le comportement des contribuables face aux impôts locaux d'une part et d'analyser la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la Commune d'autre part.

Le travail sera présenté en trois chapitres :

- Le premier chapitre permettra de définir le cadre institutionnel, le déroulement du stage et le diagnostic général ;
- Le deuxième sera essentiellement consacré au cadre méthodologique théorique ;
- Le troisième et dernier chapitre concerne la présentation des résultats, leurs analyses, la validation des hypothèses et implications des politiques économiques.



**CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL,  
DEROULEMENT DU STAGE ET  
DIAGNOSTIC GENERAL.**

## **SECTION 1 : Cadre institutionnelle de l'étude.**

### **A- La Structure d'accueil**

Après un bref résumé sur l'historique de la commune de Lokossa, nous nous attacherons à la présentation des missions que ses données la Mairie, puis à son organisation et son fonctionnement.

#### **1- Présentation de la Commune de Lokossa.**

Cette présentation prend en compte non seulement les caractéristiques géographiques, démographiques et historiques de la Commune, mais aussi les principales activités économiques qui s'y mènent, sans oublier les principaux acteurs du développement de la commune.

La Commune de Lokossa, située au Nord-Ouest du Département du Mono, est l'une des six (06) collectivités territoriales décentralisées que compte ce Département. Elle couvre une superficie de 260 km<sup>2</sup>, ce qui représente 16% de la superficie du Mono (1605km<sup>2</sup>) et 0,23% de la superficie totale du Bénin (112.622km<sup>2</sup>) pour une population de 77.065 habitants dont 38.124 hommes et 38.941 femmes (RGPH 2002 : Recensement Générale de la Population et de L'Habitation). Cette population est estimée à **99 935** habitants en 2010 (INSAE). La densité moyenne de la population est de 301 habitants par km<sup>2</sup> en 2002. Cependant la population est répartie inégalement sur le territoire de la Commune. L'Arrondissement de Lokossa vient en tête avec 684 habitants par km<sup>2</sup> alors que celui de Houin ne fait que 146 habitants par km<sup>2</sup>.

Limitée au Nord par la Commune de Dogbo dans le Couffo, au Sud par les Communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par la République du Togo, cette Commune est divisée en cinq (05) Arrondissements que sont : Lokossa, Agamè, Koudo, Houin et Ouèdèmè-Adja. Ces Arrondissements sont subdivisés en huit (8) quartiers de ville et trente sept (37) villages soit un total de quarante cinq (45) villages et quartiers de ville. La population de la Commune de Lokossa est majoritairement de l'ethnie Kotafon<sup>2</sup> (70% de la population). Son chef-lieu Lokossa est érigé en chef-lieu du Département du Mono (actuel Mono-Couffo) par décret n° 292/PCM/MI du 21 octobre 1960 du Premier Ministre du Dahomey, Hubert MAGA.

L'origine de Lokossa remonte au début du XVIIIème siècle, au temps du règne d'Agadja, roi d'Abomey. Les exactions et les nombreuses razzias en cours à Toffo (Allada) obligèrent une

bonne partie des habitants, en l'occurrence ceux du village Adjaho, à tenir conseil sous les prescriptions de Totoh Gnawoh, alors Chef de terre. L'oracle qui fut consulté révéla l'endroit sûr où ils pourront aller retrouver la quiétude, endroit devant être matérialisé par la présence d'un iroko situé derrière le fleuve Couffo en milieu Adja. Connu dans toute la contrée pour sa bravoure et sa puissance, Kossou Agbon, du quartier Agongo se porta volontaire pour cette expédition désespérée. Pour cette aventure, il fut accompagné d'Agbo-Doglo, un non moins mystique de la région. Ainsi, bravant maintes difficultés, ils traversèrent forêts et lacs. Ils passèrent par Houin, Bokohoué où ils rencontrèrent Boko-Kpo puis échouèrent à Avédji où ils séjournèrent quelques jours. Les autochtones, craignant certainement d'éventuelles représailles, décidèrent de leur octroyer un domaine en vue de les isoler. C'est ainsi qu'un matin de bonheur, ils les conduisirent à la limite inférieure de leur futur domaine reconnu de nos jours sous le nom de Toguèmè. De là, les deux migrants commencèrent une exploration des lieux en vue de retrouver l'iroko fatidique. Ils en repèrent trois : le premier aux environs de l'actuelle cathédrale St Pierre-Claver, le deuxième à Lokoviguè sur la voie d'Ouèdèmè et le dernier au nord de l'enclos de la présente Mairie. Face à ce résultat, ils décidèrent de rentrer à Toffo afin de rendre compte au Totoh. Sur le chemin de retour, ils découvrirent un ruisseau d'eau rafraîchissante. L'un d'eux goûta au liquide et s'écria : « Lohounvo » ; ce qui veut dire littéralement « maintenant, je suis libre ». De ce fait, ils rentrèrent chez eux et portèrent la nouvelle au Chef de terre. Dans son enchantement, Totoh Gnawoh, satisfait, recommanda un nouvel oracle qui confirmera le troisième iroko comme repère du lieu de quiétude tant espéré. Sous sa direction, les populations enclenchèrent un exode organisé avec une seule ambition : partir pour la destination sûre et loin des troubles ; vivre sous l'iroko donc à *Lokotinssa* d'où viendra le nom Lokossa que porte actuellement la ville. Totoh Gnawoh libéra la première équipe dirigée par Kossou Agbon, Agbo-Doglo et Boko Satchi. Ensuite, il rejoignit Lokossa pour continuer son règne. Agbo-Doglo alla s'installer à Doukonta, quartier Zèko. C'est à cet endroit précisément qu'au cours d'un bras de fer, il arracha de sa bouche une cure dent (brosse végétale) qu'il enfonça dans le sol. Ce bout de bois est devenu un grand arbre encore vivant sur les lieux baptisé plus tard Botinsa (Sous l'arbre du gris-gris).

L'économie de Lokossa est caractérisée par une diversité d'activités : productions végétale et animale, artisanat, commerce, transport, industrie, services et dans une moindre mesure par la production halieutique, chasse, exploitation forestière, maintenance/ réparation, l'hôtellerie et le tourisme.

L'économie de la Commune repose essentiellement sur la production agricole dominée par les palmeraies, la culture du maïs, du manioc et le maraîchage ; l'exploitation des carrières de gravier et de sable ; les petites et moyennes entreprises artisanales, de services et une industrie embryonnaire représentée par l'industrie de textile ; l'huilerie de Houin-Agamè ne fonctionnant plus.

### **Acteurs du développement communal**

Plusieurs institutions ou organisations socio communautaires interviennent pour appuyer le développement de la Commune. On peut citer, entre autres :

- l'Union Communale des Producteurs (UCP) ;
- les Organisations Non gouvernementales (ONG) ;
- les Associations de Développement (AD)
- les Association des Parents d'Elèves (APE) ;
- le Collectif des Syndicats des Conducteurs de Taxi (CSCT) ;
- les Organisations de Jeunes (OJ) ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

Ces différentes ONG et associations trouvent parfois des financements pour exécuter des activités sur le terrain. La mise en œuvre du projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles (FAFA) par la Coopération Technique Belge (CTB) a impulsé un dynamisme à la CCIB. Ce projet a mis en place une plate forme de réflexion sur la filière riz et maraîchage à laquelle participe la commune.

Procédons à présent à la présentation des organes communaux et de l'Administration communale.

En conformité avec l'article 3 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune est dotée de deux organes qui assurent son fonctionnement : le conseil communal (**organe délibérant**) et le Maire (**organe exécutif**). Le conseil communal (CC), organe privilégié en charge de l'animation de la démocratie locale dans la commune, est composé de dix-neuf (19) membres. Cette situation serait due aussi bien à des pesanteurs socioculturelles qu'au poids de la tradition, ce qui empêche les femmes d'être de véritables acteurs politiques. Le CC décide des grandes orientations relatives à l'Administration communale telles que : le PDC, le SDAC, le vote du budget communal, le compte administratif.

Le Maire incarne l'exécutif de la commune. Il est assisté dans ses fonctions de deux (02) adjoints. Il dispose de deux (02) sortes d'attributions : l'une d'ordre général et l'autre propre.

En ce qui concerne les attributions d'ordre général, elles ont rapport à la préparation, à la convocation et à la présidence des sessions du conseil communal, à l'exécution des décisions du conseil communal, au compte rendu de l'exécution des décisions du conseil communal et à la représentation de la Commune. Quant aux attributions propres, elles sont relatives à la qualité de chef de l'Administration communale, à la qualité d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, à la qualité de chargé de police administrative, au recrutement et à la gestion du personnel administratif.

Par ailleurs, on distingue des organes consultatifs ou infra communaux constitués du conseil d'arrondissement et du conseil de villages ou de quartier de ville.

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°97-029, le conseil communal de Lokossa a créé en son sein par délibération n°96/019/CCL du 26 juin 2008 les trois commissions permanentes obligatoires :

- la commission des affaires domaniales et environnementales ;
- la commission des affaires économiques et financières ;
- la commission des affaires sociales et culturelles.

Il a également créé par délibération<sup>3</sup> quatre autres (04) commissions permanentes :

<sup>3</sup> Délibération n°96/049/CL du 30 décembre 2009 portant création d'autres commissions permanentes.

- commission des Affaires Extérieures et de la Coopération
- commission des Affaires Educatives
- commission des Affaires de la Sécurité
- commission de Suivi des Travaux.

Le CC de Lokossa, tenant compte des missions qui sont les siennes et la prévalence des problèmes dans certains secteurs particuliers, a créé les quatre dernières commissions permanentes en vue :

- de renforcer la mobilisation des ressources extérieures par le développement de la coopération décentralisée ;
- d'améliorer la carte éducative dans la commune afin de faire de l'éducation la source première de développement;
- de renforcer la sécurité des biens, services et populations, condition sine qua non pour un développement local durable ;

- d'améliorer la qualité des travaux réalisés par la commune par un dispositif de suivi rigoureux en vue d'offrir des services de qualité à la population.

## **2- Organisation et fonctionnement**

### **➤ Organisation**

Conformément au dispositif de la décentralisation au Bénin, l'organisation administrative de la Mairie de Lokossa est régie par l'arrêté N°96/032/CL/SG/SA du 30 Juillet 2008 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Mairie de Lokossa. De cet arrêté, il ressort ce qui suit :

#### ***❖ Les Directions et services directement rattachés au Maire sont :***

- La Direction de Cabinet (DC) ;
- Le Secrétariat Particulier (SP) ;
- La Cellule de Communication (Com.) ;
- Le Secrétariat Général (SG) ;

#### ***❖ Les Directions et Services Techniques placés sous l'autorité directe du Secrétaire Général sont :***

- Le Secrétariat Administratif (SA) ;
- Le Service de l'Information, des Archives et de la Documentation (SIAD) ;
- Le Service des Transmissions (ST) Radio;
- La Cellule du Registre Foncier Urbain (RFU) ;
- La Direction des Services Financiers (DSF) ;
- La Direction des Services Techniques (DST) ;
- La Direction du Développement Local et de la Promotion Economique (DDLPE) ;
- La Direction des Services aux Populations et du Personnel (DSAPP).

### **➤ Fonctionnement**

#### ***❖ Organisation de la Mairie***

L'arrêté N° 96 / 032 / C-L / SG / SA du 30 juillet 2008 portant Attribution, organisation et Fonctionnement de la Mairie de Lokossa, en son article 1<sup>er</sup>, structure la Mairie en Directions, Service et Divisions. Les directions sont au nombre de quatre à savoir :

- La Direction des Services Financiers(DSF).
- La Direction des Services Techniques(DST).

- La Direction des Services Aux Populations et du Personnel(DSAPP).
- La Direction des Services aux Populations et du Personnel (DSAPP).

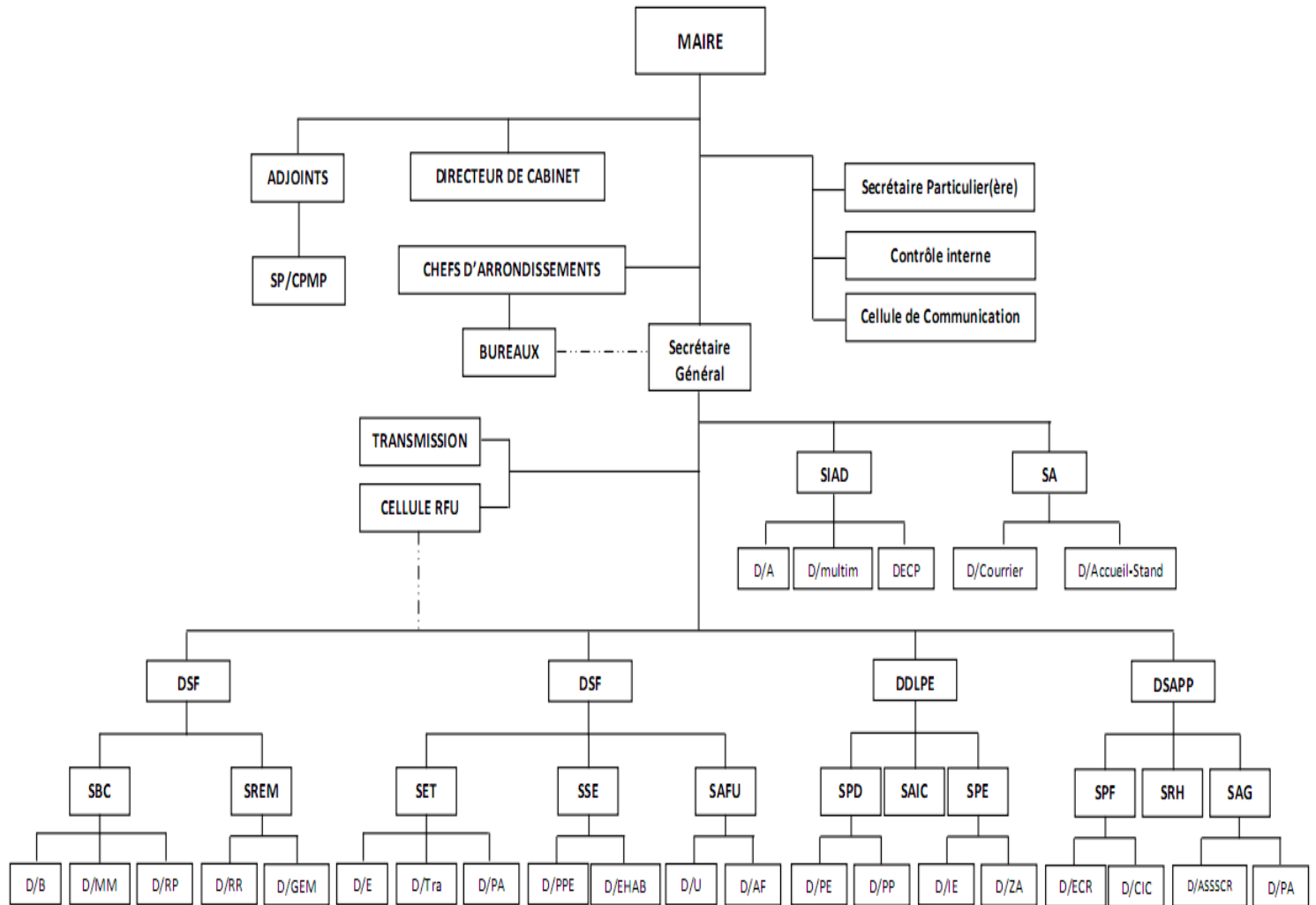
Les directions et services directement rattachés au Mairie sont :

- ✓ La direction de cabinet ;
- ✓ Le secrétariat Particulier ;
- ✓ La cellule de communication ;
- ✓ Le contrôleur interne.

Les directions et services techniques de la Mairie, à L'exception de ceux rattachés directement au Mairie et qui sont au nombre de huit(08), sont placés sous l'autorité du secrétaire général. On a :

- ✓ Le Secrétaire Administratif(SA) ;
- ✓ Le Service de l'Information, des Archives et de la Documentation (SIAD) ;
- ✓ Le Service des Transmissions(STr) ;
- ✓ La Cellule du Registre Foncier Urbain (CRFU) ;
- ✓ La Direction des Services Financiers ;
- ✓ La Direction des Services Techniques ;
- ✓ La Direction du Développement Local et de la Promotion Economique (DDLPE) ;
- ✓ La Direction des Services aux Populations et du Personnel (DSAPP)

**3-L'Organigramme de la Mairie de Lokossa**



## **SECTION 2 : DEROULEMENT DU STAGE**

Notre stage s'est déroulé du 23 Mai au 23 Août 2016 dans l'une des directions de la Mairie Lokossa où un chronogramme a été établi en vue d'une programmation des activités à mener. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à la connaissance de la structure à travers l'historique de la Commune, les missions de la Mairie, l'organisation et le fonctionnement de ladite structure et dans un second temps au déroulement du stage à travers les tâches exécutées dans certains services de cette direction.

Le chronogramme qui nous a été établi sur la durée de notre stage nous a permis de parcourir un certain nombre de services dans lesquels différentes tâches nous ont été confiées.

### **- Description de la direction**

L'ensemble de notre stage s'est déroulé à la Direction des Services Financiers (DSF). Cette Direction comporte deux Services :

- le Service du Budget et Comptabilité(SBC) ;
- et le Service des Recettes et des Equipements Marchands (SREM).

Au sein du SREM, il y a trois (03) divisions à savoir :

- la Division de la Gestion des Equipements Marchands ;
- la Division de la Régie des Recettes ;
- la Division des Matériels et de la Maintenance.

## **SECTION 3 : Diagnostic général**

Cette deuxième étape de notre rapport sera consacrée à l'expérience de stage et à notre apport é la structure d'accueil.

### **A-L'expérience de stage**

En marge des activités de recherche que nous avons menées, les tâches exécutées dans les différentes divisions nous ont permis d'avoir des connaissances pratiques. Toutefois, quelques réalités du terrain nous ont fait rencontrer certaines difficultés.

#### **1-Connaissances pratiques acquises**

Ce travail de trois mois au sein de la Mairie de Lokossa nous a permis de familiariser avec les activités de l'Administration communale, d'acquérir le savoir-être ainsi que beaucoup d'autres connaissances à savoir :

- L'élaboration d'un mandat ;
- L'élaboration d'un certificat de service fait ;
- La réalisation des états de paiement ;
- La vie administrative.

## **2-Difficultés rencontrées**

Nous n'avons pas connu des difficultés majeures qui ont pu entraver le déroulement effectif de notre nôtre stage. Pendant cette durée, nous avons bénéficié d'énormes avantages qui constituent les forces de la Mairie, mais cela ne traduit pas le manque de difficulté ou de faiblesse

### ➤ **Les avantages**

Comme avantage, nous pouvons citer :

- L'accueil chaleureux du personnel ;
- L'ambiance, la fraternité et le sérieux dans l'exécution des travaux de chaque division ;
- La cohésion entre les divisions ;
- Le respect des principes comptables ;
- Une bonne collaboration entre les agents ;
- L'élaboration et l'adoption du compte administratif dans les délais requis ;
- L'existence du Registre Foncier Urbain ;
- Un bon équipement en matériel informatique.

### ➤ **Les difficultés**

Comme difficultés, nous pouvons citer :

- l'adaptation au milieu administratif ;
- les difficultés liées à la rédaction du procès verbal et de certificat de service fait;
- l'absence de groupe électrogène qui paralyse les travaux pendant les heures de coupures intempestives de l'énergie électrique ;
- le manque d'outils et de matériels (onduleurs, régulateurs, photocopieurs, imprimantes...).
- l'insuffisance des documents dont doivent s'inspirer les stagiaires (anciens rapports de stages et mémoires des prédécesseurs)
- le faible niveau d'instruction des agents collecteurs ;

- l'insuffisance des agents collecteurs ;

### **B-L'apport du stagiaire à la structure d'accueilles**

Il s'agira ici d'identifier les différents problèmes rencontrés mais également de trouver les approches de solution correspondantes.

#### **1-Problèmes identifiés**

Suite à nos recherches, nous avons perçu de nombreux problèmes.

Deux d'entre eux ont retenus notre attention au cours de cette étude :

- l'insuffisance des agents collecteurs et leur faible niveau d'instruction. La Mairie ne dispose pas d'un cadre formel pour le renforcement de leur capacité, ce qui amène certain contribuable à se soustraire de leur obligation.
- La non-application des pénalités de retard par les autorités compétentes en matière de recouvrement. Cela retrace la faiblesse des dispositions mise en place pour la collecte des ressources non fiscales et donc de leur faible niveau : cas des valeurs inactives.

#### **2-Approche de solution**

Les solutions envisagées ici, en termes de suggestions, sont les suivantes :

- pour une meilleure mobilisation des recettes non fiscales, les agents collecteurs doivent être en nombre suffisant et avoir un niveau intellectuel acceptable.

Nous suggérons :

- L'organisation des formations spécifiques (axées sur la technique de communication et de relation publique, la déontologie du travail, la gestion des valeurs inactives...) en vue d'une remise à niveau des collecteurs existants ;
- L'instauration d'une bonne politique de recrutement ;
- Le renouvellement du personnel vieillissant en recrutant des personnes ayant une formation de base (au moins le BEPC) comme agents collecteur ;
- Le faible niveau des ressources non fiscales de la commune relève entre autre du fait que les autorités compétentes n'appliquent pas les taux de majoration et de pénalité dans le retard de paiements de ces ressources. Ainsi, en matière des valeurs inactives (droit de stationnement, droit d'occupation de domaine publics, droit de place sur les marchés), nous envisageons que la Mairie veille à ce les populations soient au courant des risques d'un paiement tardif de leur dette. Une fois ces mesures connues de tous, les pénalités peuvent être calculées lorsque le délai de paiement vient à

l'échéance. De ce fait, lorsque le contribuable est avisé de la situation d'une pénalité éventuelle, il se rendra de lui-même pour le versement du montant dû.



**CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET  
METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.**

Ce chapitre aborde le système Fiscal et la croissance Economique Locale et les difficultés inhérentes dans la commune de Lokossa.

## **SECTION 1 : Cadre théorique de la l'étude.**

### **Paragraphe1 : Problématique, les objectifs et les hypothèses de l'étude**

#### **1-1) Problématique**

Les élections communales et municipales qui ont eu lieu au Bénin en décembre 2002 et en janvier 2003 ont marqué le démarrage effectif de la décentralisation. Elles mettaient un terme à un processus de préparation et de négociation qui avait duré plus d'une décennie. Au Bénin, la décentralisation a pour objectif principal l'amélioration du bien-être de la population à la base grâce à une meilleure gestion des ressources locales et à l'implication des citoyennes et citoyens dans les prises de décision et la gestion des affaires publiques par leurs représentants élus.

En rapprochant les citoyens du pouvoir politique, la décentralisation pourrait être une importante force motrice de la bonne gouvernance et stimuler des processus participatifs, aptes à favoriser le développement

Dans le souci d'asseoir les bases d'une démocratie de proximité, le Bénin a opté pour la décentralisation qui est un moyen d'impulser le développement local à travers une large participation des citoyens à la gestion des affaires de leurs Communes. La décentralisation appelle au changement de comportement des populations, qui désormais doivent apprendre à compter sur elles-mêmes.

Ainsi, le droit d'autonomie financière accordé aux collectivités décentralisées signifie théoriquement que la collectivité dispose d'un budget propre qu'elle est libre de gérer en définissant elle-même ses tarifs d'impôts locaux conformément à la loi et en ayant le libre choix de la détermination de ses dépenses. Aussi, les élus locaux ont-ils désormais la charge de la mobilisation des ressources financières suffisantes pour soutenir leur plan de développement local ?

Les exigences des populations paraissent justifiées si l'on considère que *« le tiers de la population béninoise n'a toujours pas les moyens de faire face aux dépenses minimales de subsistance et qu'environ 60% des citoyens restent encore non alphabétisés. Une couche non moins importante de la population continue d'avoir des difficultés d'accès à l'eau potable, aux*

soins de santé et de sérieux problèmes de manque ou d'insuffisance d'infrastructures communautaires » (BIPEN 2002).

Pour atteindre leur objectif qui est la croissance économique, les communes, chaque année établissent des plans tels que : le Plan de Développement Communale (PDC) et le Plan d'Annuel de Développement (PAD) qui contiennent des activités et leurs couts suivants la période définie (cinq ans pour le PDC et un an pour le PAD)

Face à un faible niveau de revenu national, à la faiblesse de l'épargne globale et à une insuffisance des ressources naturelles, les ressources sur lesquelles les collectivités locales comptent pour répondre aux besoins de financement de leur localité, sont-elles assurées de manière permanente et évidente ? Si non, quelles seront alors les ressources sur lesquelles elles doivent désormais compter dans l'environnement incertain que constituent les recettes de la section d'investissement ? L'équilibre du budget communal s'avère nécessaire et ceci partant d'un effort de ressources internes, celles qui dans l'état actuel de nos collectivités sont essentiellement fiscales.

De ce qui précède, il apparaît donc que la maîtrise des finances est une composante essentielle de l'autonomie financière accordée par le pouvoir central aux collectivités locales. Les élus locaux doivent faire asseoir dans leur localité une bonne politique fiscale basée sur la maîtrise des difficultés de la fiscalité locale et la recherche de solutions réalistes. Ainsi, le thème de recherche intitulé « *Fiscalité et croissance économique locale : cas de la Commune de Lokossa* » nous permettra d'apprécier l'efficacité des recettes fiscales dans le budget de la Commune de Lokossa.

Les questions auxquelles nous tenterons de répondre tout au long de notre étude sont les suivantes :

Quelles sont les difficultés liées au faible taux de recouvrement des recettes fiscales dans la Commune de Lokossa ?

Quelle est la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la commune ?

Toutes ces préoccupations faisant l'objet de notre étude ne manqueront pas de susciter ou d'attirer l'attention de plus d'uns, d'où l'intérêt de ce travail.

### **B°) Intérêt de l'étude**

Les avantages de cette étude viennent principalement du fait qu'elle se propose :

D'appréhender la méthode de la collecte des recettes (ressource), d'appréhender les difficultés rencontrées dans les collectes des ressources dans la commune de Lokossa, de faire ressortir les conditions nécessaires pour une meilleure mobilisation des recettes, à partager

avec la population de Lokossa l'importance des taxes d'imposition sur la viabilité économique de la commune, à identifier quelques faiblesses de la décentralisation et à contribuer à l'amélioration d'une politique fiscale qui fait face à un réel développement de la Commune de Lokossa .

Les objectifs de l'étude

### **1-2- Objectifs**

**L'objectif général** c'est d'évaluer la contribution de la recette fiscale dans le financement de la croissance économique de la commune de Lokossa.

#### **Objectifs spécifiques**

Nous avons proposé deux objectifs spécifiques pour cette étude :

**O1**-d'étudier le comportement des contribuables face aux impôts locaux ;

**O2**- Analyser la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la Commune.

### **1-3- hypothèses de l'étude**

Pour atteindre ces objectifs, nous avons testé les hypothèses suivantes :

**Hypothèse N°1** : La méconnaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables affecte négativement le rendement des impôts locaux.

**Hypothèse N°2** : Les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires.

### **Paragraphe2 : Revue de la littérature**

La littérature sur la fiscalité a connu d'importantes réflexions de la part des économistes, fiscalistes et chercheurs des pays développés et des pays sous-développés aussi bien sur le plan théorique qu'empirique.

#### **I- Apports théoriques**

Cette partie présente un bref aperçu des théories de la décentralisation, l'importance de la fiscalité et la croissance économique (la définition des concepts).

**A- décentralisation** : C'est un processus qui débute par la reconnaissance de collectivités territoriales élues au niveau de communes, de départements, ou de régions. Ces collectivités se voient confiées des compétences et des ressources par l'Etat. Assimiler la décentralisation à un processus signifie que rien n'est figé et que la répartition des compétences et des moyens

entre Etat et collectivités locales dépend des jeux de pouvoirs qui s'instaurent entre les deux échelles.

Pour la mise en conformité avec les dispositions des articles 98, 150 à 153 de la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la république du Bénin, la loi N° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Bénin, a créée une nouvelle collectivité décentralisée dénommée la Commune. Dans ce cadre, la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin assigne à l'institution communale, le partage avec l'Etat, des compétences dans le domaine de la production de divers services et biens collectifs. La décentralisation est alors une politique basée sur une répartition particulière des pouvoirs, des responsabilités et des ressources entre les institutions d'une communauté humaine donnée, afin de parvenir à une gestion performante des ressources et à des relations fonctionnelles entre ces institutions et ainsi atteindre comme objectif ultime une amélioration conséquente des conditions de vie de cette communauté humaine. La politique de décentralisation, amorcée depuis plus d'un siècle dans beaucoup de pays du monde surtout en Europe, est devenue un moyen efficace pour l'Etat de conférer une partie des pouvoirs à des entités locales le plus souvent dénommées collectivités locales ou collectivités territoriales. Cette décentralisation a été effective en 2003 par la transformation en 1999 des « espaces de commandement » (relatifs à une époque coloniale où le Bénin était divisé en circonscriptions administratives appelées cantons, cercles, districts et provinces) en « espaces de développement » synonymes de démocratie à la base et du développement local. Ces unités de commandement étaient basées sur le pillage du Bénin par une meilleure exploitation de ses ressources (humaines, naturelles, minières, et culturelles) vers la métropole et au profit de certaines personnes. La combinaison de la déconcentration et de la décentralisation en un seul niveau entraîne la répartition du territoire en douze (12) départements subdivisés en soixante dix-sept (77) communes dont trois (03) à statut particulier (Cotonou ; Porto-Novo ; Parakou). Ces communes sont subdivisées en arrondissements, villages ou quartiers de villes. Cette nouvelle situation permet de façon réelle et concrète de rapprocher le pouvoir central du pouvoir décentralisé avec pour conséquence, la détermination par la population, des solutions efficaces à leurs problèmes. Ce rapprochement entraîne une certaine liberté dans les actions avec une réelle expression de la démocratie à la base. Christel Alvergne (Océanique 2000 ; p5), conseillère en aménagement, n'a pas vu mieux en disant : « On peut gouverner de loin, mais on administre bien de près ».

Cette administration rapprochée oblige l'Etat à faire divers transferts (immédiats et différés) de compétences dans plusieurs domaines.

Effet, l'organisation des Nations Unies (ONU) (1964), dans une étude publique intitulée « décentralisation en vue du développement national et local » indique que : « les gouvernants doivent décentraliser le plus rapidement possible, les pouvoirs de décision pour accélérer leur développement économique et social et pour donner aux programmes un effet durable. La décentralisation revêt une importance particulière pour les pays en voie de développement où l'expansion rapide des services publics accroît considérablement le nombre des interventions administratives et multiplie, en conséquence, les gaspillages des efforts inhérents à une centralisation trop poussée ». La décentralisation doit donc favoriser le développement local surtout dans les zones les plus défavorisées.

**B- La fiscalité** : Selon le dictionnaire grand Robert, la fiscalité (impôt) est un prélèvement d'argent fait sur les choses ou sur les personnes sous des déguisements plus ou moins spécieux; ces déguisements, bons quand il fallait extorquer l'argent, ne sont-ils pas ridicules dans une époque où la classe sur laquelle pèsent les impôts sait pourquoi l'État les prend et par quel mécanisme il les lui rend. En effet, le budget n'est pas un coffre-fort, mais un arrosoir; plus il puise et répand d'eau, plus un pays prospère.

Par définition, fiscalité ou l'impôt est un prélèvement obligatoire opéré par la puissance publique, non affecté, sans contrepartie et destiné à assurer la couverture et la répartition des dépenses publiques. Il est donc une prestation pécuniaire puisqu'il est payé en argent ; il est obligatoire parce que son paiement est contraignant ; il est payé à titre définitif parce qu'il n'est pas remboursable et il est sans contrepartie parce qu'il n'y a pas de réciprocité automatique entre l'impôt payé et le service rendu par l'Etat. (AZANDOSSESSI Th. GBAGUIDI C., 2006). Elle prend en compte les recettes fiscales et recettes non fiscales).

**C- Croissance économique** Selon la définition de François Perroux, la croissance économique correspond à « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimensions, pour une nation, le produit global net en terme réel ». Dans un sens large, la croissance économique est une augmentation soutenue et durable du niveau d'activité pour une économie nationale, cette augmentation concerne plus spécialement la production en volume, et elle est mesurée en générale par la progression du produit intérieure brut (PIB) en volume ».

Au sens strict la croissance économique décrit un processus d'accroissement de la seule production économique. Elle ne renvoie donc pas directement à l'ensemble des mutations économiques et sociales propres à une économie en développement. Selon François Perroux, « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global ». Cette définition s'applique alors plus particulièrement aux économies déjà développées.

Dans ses Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations (1776), Adam Smith met en évidence le rôle de la division du travail (surplus, marché, gains, de productivité) comme facteur de croissance. Cette division du travail se trouve renforcée par la participation du pays au commerce international (théories des avantages absolus). L'optimisme de Smith apparaît à travers les traits d'une croissance illimitée (elle dure tant que l'on peut étendre la division du travail et le marché).

Karl Marx a été le premier économiste à proposer un modèle formel de croissance, à l'aide de ses schémas de reproduction élargie. Il considère que la croissance est limitée dans le mode de production capitaliste en raison de la baisse tendancielle des taux de profit (1897, le Capital). En effet, la recherche d'une plus-value toujours plus importante et la concurrence entre capitalistes devraient provoquer une paupérisation des ouvriers et un blocage dans le développement du système capitaliste.

Selon Mill, l'épargne et le capital déterminent la croissance. En effet, si le capital détermine la croissance, lui-même est le résultat d'une épargne préalable consacrée à l'achat des moyens de production qui déterminent l'accumulation. La hausse du taux d'épargne macro-économique est donc le déterminant ultime du développement et de l'emploi.

Il fait remarquer que le capital et l'épargne ne sont pas infinis. Mieux comme Ricardo, il pense que la croissance est bornée. Il prévoit qu'elle va s'émousser et céder la place à un état stationnaire où seul le progrès technique et le degré de motivation de la classe des entrepreneurs peuvent relancer la croissance.

Partant des travaux de Mankiv, Romer et Weil (1992), puis Barro (1991), une étude du centre d'économie de développement de l'université de Montesquieu-Bordeaux IV (Abe Solo, 1998) fait une investigation empirique des déterminants de la croissance en Afrique Subsaharienne. Globalement, les résultats montrent que la croissance est stimulée par des politiques économiques qui encouragent le développement du capital humain et réduisent la croissance démographique, maîtrisent l'inflation et la politique budgétaire, et assurent la

compétitivité externe. Mieux, des études ont montré dans le cas de l'Afrique au sud du Sahara, que des politiques macro-économiques appropriées étaient une source considérable de croissance (Fosu, 1990, Skinner, 1987, Wheeler, 1984). Il est aussi montré qu'un accroissement de l'investissement a un effet positif sur la croissance.

Arrow (1962) et Sheskinsky (1967) ont élaboré des modèles dans lesquels les idées sont des sous-produits involontaires de la production ou de l'investissement, mécanisme connu sous le nom « d'apprentissage par la pratique ». Dans ces modèles, les découvertes de chaque individu se répandent immédiatement dans l'économie toute entière par un processus de diffusion instantanée dû à l'individualité du savoir.

Bernanke et Gurkaynak (2001) étendent l'étude de Mankiv-Romer et Weil et notamment se passent de l'hypothèse simplificatrice selon laquelle les économies sont toutes sur leur sentier de croissance stationnaire. Ils montrent que l'hypothèse de croissance endogène ne peut pas être aussi facilement rejetée. De plus, les taux de croissance dépendent du taux d'épargne dans leurs estimations. Remettant en cause l'hypothèse des classiques en ce qui concerne les déterminants de la croissance (capital, travail et technologie) à la suite de la crise économique de 1929, Keynes propose une nouvelle approche de l'analyse économique à travers le modèle IS-LM. Ce dernier enseigne que la production dépend de la politique budgétaire, de la politique monétaire, des anticipations de demande, etc.

L'avènement d'une croissance élevée et stable au cours des trente glorieuses années va réguler les premières théories au second plan. Le modèle de Solow va fournir un cadre théorique plus satisfaisant pour appréhender cette période. Selon ce modèle, trois variables expliquent la croissance : le capital, le travail et le progrès technique, ce dernier étant considéré comme exogène. Solow utilise en 1957 son cadre d'analyse pour estimer empiriquement la contribution des différents facteurs de la croissance tels qu'ils apparaissent dans sa théorie. C'est une estimation qui dépend de la fonction de production choisie. Il utilise la fonction Cobb-Douglas à trois arguments (capital physique, volume de travail et productivité des facteurs) et considère deux causes de divergence. Ainsi, en premier lieu, il met l'accent sur les différences de technologies ou d'efficacité du travail à intensité capitaliste donnée. Ici il se pose un problème de diffusion des techniques entre les pays. En second lieu, il signale les différences d'intensité capitaliste à connaissances productives données. Il s'agit plutôt de passer d'un niveau à faible capital à un second riche en capital. En fait, il faut accumuler du capital, ce qui suppose de sacrifier la consommation courante et donc de constituer un frein à la croissance.

## **II- Apports Empiriques**

Quelques recherches ont été faites pour apporter la contribution à l'édifice en matière du rôle de décentralisation et la place des fiscalités (impôts) dans la croissance économique locale.

La politique de décentralisation, amorcée depuis plus d'un siècle dans beaucoup de pays du monde surtout en Europe, est devenue un moyen efficace pour l'Etat de conférer une partie de ses pouvoirs à des entités locales le plus souvent dénommées collectivités locales ou collectivités territoriales.

La banque mondiale (2004) dans l'ouvrage « Autonomisation et réduction de la pauvreté » indique que de nombreux pays ont entrepris des efforts de décentralisation en confiant des responsabilités fiscales, politiques et administratives à des niveaux inférieurs du gouvernement.

Les motifs de la mise en œuvre de la politique de décentralisation diffèrent d'un pays à l'autre. La banque mondiale dans l'ouvrage précité soutient que les efforts de décentralisation sont liés à la démocratisation dans certains pays, alors que dans d'autres, elle est le résultat de l'échec de l'Administration centrale incapable de fournir des services sociaux de base.

La réussite de la mission de la croissance économique locale des communes qui incombe aux élus locaux passera par la disponibilité en quantité et en qualité des ressources indispensables à l'accomplissement des objectifs de la décentralisation. Abondant dans le même sens, Maurice Hountondji (2002) affirme : « La croissance des communes béninoises dans un contexte de décentralisation dépendra de la manière dont celles-ci sauront se doter des moyens de fournir aux populations et aux entreprises locales les services dont elles ont besoin ». Ainsi, les autorités locales devront tout mettre en œuvre pour développer des stratégies devant leur permettre de mobiliser des ressources efficaces et chercher les moyens de leur valorisation.

Ainsi, **Sèmilinko** et **Sottin** (2004) ont mené leur étude sur le rendement fiscal. Ce rendement, selon eux, correspond à la première vocation de l'impôt à savoir : renforcer les recettes fiscales et faire face aux dépenses de l'Etat. Dans cette optique, renflouer les caisses du Trésor Public devient la finalité de l'impôt. Sous cet angle, attribuer à la fiscalité le rôle de remplir seulement la caisse du Trésor paraît trop simple et facile, car l'impôt levé a un rôle beaucoup plus à jouer que de se contenter de la mobilisation des ressources.

Ces deux auteurs, ont ainsi étudié le rendement sans pouvoir faire son lien avec le développement économique et social des collectivités. Nous préférons donc qu'un accent soit

mis sur le rôle qualitatif des impôts locaux dans le processus de financement des communes. Sans aucun doute, la fiscalité est jugée indissociable de la démocratie locale

D'ailleurs, c'est ce que **Danwouignan** (1999) confirme en affirmant que le prélèvement fiscal, donc la fiscalité, est un phénomène social et économique à multiples facettes dont la complexité n'est plus à démontrer. En outre, le rendement de l'impôt présuppose des conditions favorables, un environnement juridique, fiscal et institutionnel. Les conditions d'un bon rendement sont : la généralité, la pluralité et la stabilité. Selon lui, pour avoir un bon rendement fiscal, il faut que ces trois conditions soient remplies : il faut qu'il soit de la généralité, la pluralité et la stabilité dans la collecte. C'est un instrument de développement économique et social. C'est pour appréhender cet état de chose que **Ahanhanzo-Glèlè** (BIPEN, 2002), tout en essayant d'apporter une approche de réponse à l'angoissante question « Que faire pour sortir du sous - développement ? », se rend compte de l'importance de l'impôt dans le développement. A cet effet, il affirma qu'il existe une corrélation forte entre le niveau du développement et la fiscalité. L'histoire de l'homme retient que c'est sur la production qu'ont été perçues des taxes. Cela revient à dire que la logique veut que l'accumulation des richesses nationales précède le prélèvement d'impôts et taxes et donc la fiscalité. Par ailleurs, cette corrélation est tellement forte qu'il n'est pas de développement sans disponibilité de ressources financières (les impôts locaux) : condition d'une véritable autonomie financière des collectivités locales.

Malgré l'existence de cette corrélation entre le niveau de développement et la fiscalité, le constat est qu'au Bénin, la fiscalité n'est pas considérée comme une variable dans le modèle de croissance économique. Elle est considérée comme un accessoire comptable dans la gestion du budget qui a son tour n'est pas aussi considéré comme un instrument de développement économique (**Avougnanssou**, 1998).

Il apparaît clair ainsi que tout problème de financement se traduit par un problème de ressources financières et celui d'incitation. Cette question de Croissance est déjà prise en partie en compte par les auteurs de BIPEN lorsqu'ils affirment que, pour que la fiscalité puisse jouer les fonctions qui lui sont propres (bien-être social, politique, etc.), il faut qu'elle soit d'un niveau qui favorise la poursuite de la production et l'accumulation des richesses. Une fiscalité qui tuerait l'accumulation des richesses ne contribuerait pas au développement.

Cette idée sera reprise plus tard par **Duverger** (1979) qui tout en définissant le budget comme étant une gigantesque « pompe aspirante et foulante », attribue la dimension aspirante au domaine de la fiscalité. En effet, la fiscalité détermine la part contributive des citoyens en

fixant l'assiette, le recouvrement et le contentieux qu'auraient créé divers impôts. Selon lui, la qualité d'un impôt ou d'un système fiscal semble pouvoir se mesurer aujourd'hui par rapport à quatre références : la justice sociale, le rendement, l'adaptation au milieu, et les garanties du contribuable. La justice ici implique que l'impôt doit être général et universel. La charge fiscale doit être répartie entre les contribuables en fonction de leurs facultés contributives. Bref, l'égalité devant l'impôt doit être assurée comme le pense aussi **Smith** (1776). Toujours par rapport aux qualités de l'impôt mais sur le plan local, **Laure Maurice** (1993) pense qu'il existe quatre préoccupations majeures sous l'angle desquelles, il convient d'analyser les différents systèmes fiscaux locaux : l'autonomie financière, l'équité fiscale, l'efficacité économique, les exigences administratives.

A travers ces auteurs, il ressort que l'accent a été mis sur les qualités et principes que doit respecter la fiscalité sans pouvoir toucher de façon explicite son rôle fondamental dans le développement.

Aussi il est important de citer en matière de pression fiscale optimale, **Laffer** (2002), l'un des théoriciens clés de l'économie de l'offre qui, du point de vue de certains auteurs, a eu plus d'influence sur la scène politique. Cet économiste Américain actualisa et popularisa l'idée déjà émise par **Smith** selon laquelle, des taux d'imposition trop élevés peuvent entraîner une réduction de la matière imposable. A travers son assertion principale « l'aboutissement de la pression fiscale n'entraîne pas nécessairement une augmentation des recettes fiscales », il montrera qu'une fiscalité trop lourde modifie les prix relatifs des facteurs (travail et capital). Elle perturbe dès lors, le rythme de l'activité économique en pénalisant l'offre. Il existe donc un niveau de taxation optimal, et s'il est dépassé, les recettes fiscales diminuent progressivement.

Toujours pour trouver des sources de mobilisation de ressources susceptibles d'aider à l'accomplissement de ces actions, Raogo SAWADOGO (2002) propose une solution : « dans un système décentralisé, il est connu que l'impôt est la source la plus importante des recettes publiques ; il détermine le volume des ressources propres que les municipalités peuvent utiliser sans le recours à des transferts monétaires et indique donc la notion du niveau d'indépendance financière ».

Selon lui, c'est l'impôt qui détermine le volume des ressources qui peuvent à leur tour provoquer la croissance.

## **SECTION 2 : Cadre méthodologie de la recherche**

Il s'agira ici d'exposer la méthode de travail utilisée, et le choix d'outils appropriés de collecte et d'analyse des données.

En effet, l'étude a été réalisée à partir des informations de recherche sur internet, recherche documentaire et l'usage du compte budgétaire des six (06) dernières années de la mairie de Lokossa.

### **I) Démarche de l'étude**

Cette partie va aborder dans un premier temps, le choix de la population cible et de l'échantillon puis dans un second temps, les techniques, les outils de collecte et de traitement des données.

#### **A- Le choix de la population cible et de l'échantillon**

##### **a) Population cible**

Dans le but d'obtenir des résultats fiables avec des données tangibles et relatives au thème de l'étude, nous avons choisi une population cible qui comprend l'ensemble des personnes physiques et morales menant des activités assujetties aux impôts locaux et les responsables de l'administration fiscale de Lokossa.

##### **b) L'échantillonnage**

Dans l'impossibilité de toucher la population cible entière, nous avons restreint le champ de l'étude à un échantillon représentatif.

En effet, la recherche documentaire nous a permis dans un premier temps de découvrir que sur les six Arrondissements de la Commune de Lokossa, seuls trois sont fiscalisés. En outre, le Centre des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) ne maîtrisant pas le nombre de contribuables de chaque année et vue l'utilité de notre étude, nous avons dégagé un échantillon de 300 contribuables au niveau desquels une enquête à base de questionnaire nous permettra de recenser diverses informations sur la pratique des impôts locaux et les difficultés inhérentes.

#### **B- Techniques, outils de collecte et traitement des données**

##### **1) Techniques de collecte des données**

La collecte des données a été faite sur le terrain grâce à plusieurs techniques à savoir : la recherche documentaire, les enquêtes et interviews aux contribuables et les agents chargés de la collecte des recettes fiscales à la mairie de Lokossa

• *La recherche documentaire*

Elle a permis dans un premier temps de formuler la problématique et de rédiger la revue de la littérature et après de recueillir des données l'internet, à la Mairie de Lokossa, à la bibliothèque de la FASEG

• *Les enquêtes et interviews*

Elles sont utilisées pour collecter des informations primaires auprès des contribuables et les responsables de l'administration fiscale et de la Mairie à travers les entretiens directs et le questionnaire.

**2) Les outils de collecte des données**

Les outils utilisés pour la collecte des données sont :

- Le questionnaire qui est un support technique pour les entretiens avec les contribuables, est destiné à recueillir des informations sur la **pratique des impôts locaux et la familiarisation de ces contribuables avec les dispositions administratives.**
- Les entretiens directs qui ont été faits avec le chef service de la Direction des Services Financiers et de la Direction du Développement Local et de la Promotion Economique. Ceci nous a permis de maîtriser la partition de chacun de ces services depuis l'adoption du budget annuel par le conseil communal en passant par les prévisions, émissions et recouvrements des impôts jusqu'à la clôture de chaque exercice sans oublier la connaissance au préalable des lois qui régissent les impôts locaux.
- La collecte des informations dans le PDC nouvelle génération et le PAD de la commune de Lokossa.
- Notre étude va être faite dans une marge de 2010 à 2015 et l'outil principal est la statistique descriptive.

**3- Techniques de traitement des données**

L'analyse et le traitement des données sont effectués manuellement. Après la collecte, nous avons regroupé les données selon leur nature afin d'établir des statistiques y afférentes. Les résultats issus du traitement sont présentés sous forme de tableau et/ou de graphe, suivies de brefs commentaires. En outre, certaines statistiques ont fait objet d'analyse à partir des ratios.

#### 4- Le modèle théorique d'analyse

Dans une première phase, nous allons montrer par le modèle de régression linéaire simple que le montant annuel des recettes budgétaires est assis sur les recettes fiscales.

Dans la deuxième phase, nous allons reprendre le même modèle avec le montant trimestriel des recettes fiscales et des recettes budgétaires puis tester par la suite le paramètre associé à la variable explicative par le test de Fisher. Ce test nous permettra de juger de manière globale si la régression effectuée est significative.

##### a- Première phase

Il s'agit de la phase de la détermination d'un coefficient de corrélation ( $r_1$ ) entre la variable à expliquer  $y_t$  (montant annuel des recettes budgétaires) et la variable explicative  $x_t$  (montant annuel des recettes fiscales).

Soit

$$r_1 = \frac{X_t Y_t - n_1 X Y}{(X_t^2 - n_1 X^2)(Y_t^2 - n_1 Y^2)}$$

$n_1$  : nombre d'observations qui représente ici le nombre d'années ;

$\bar{X}$  : La moyenne de la variable explicative ;

$\bar{Y}$  : La moyenne de la variable à expliquer ;

- Si  $r_1$  est proche de 1, alors il existe une forte corrélation entre les deux variables ;

- Si  $0 < r_1 \leq 0,87$ , alors il existe une mauvaise corrélation entre les deux variables.

##### b- Deuxième phase

Cette phase, la plus longue, vient certifier la première.

En effet, il s'agira de reprendre le modèle de régression linéaire simple avec les montants trimestriels des recettes fiscales et budgétaires. Deux étapes sont à suivre :

**1<sup>ère</sup> Etape** : La détermination du coefficient de corrélation ( $r_2$ ) entre la variable à expliquer  $y_t$  (montant trimestriel des recettes budgétaires) et la variable explicative  $x_t$  (montant trimestriel des recettes fiscales).

$$\text{Soit : } r_2 = \frac{X_t Y_t - n_2 X Y}{(X_t^2 - n_2 X^2)(Y_t^2 - n_2 Y^2)}$$

$n_2$  : nombre d'observations qui représente ici le nombre de trimestres ;

$\bar{X}$  : La moyenne de la variable explicative ;

$\bar{Y}$  : La moyenne de la variable à expliquer ;

**2<sup>ème</sup> Etape** : Elle consiste à tester le paramètre associé à la variable explicative en tenant compte du nombre d'observations  $n_2 = 24$ .

Soit le modèle suivant :

$$Y_t = aX_t + b + \varepsilon_t \text{ avec:}$$

$Y_t$ : Variable à expliquer à la période t;

$X_t$ : Variable explicative à la période t;

a et b : paramètres du modèle ;

$\varepsilon_t$  : Erreur de spécification.

Soit  $\hat{y}_t$  les valeurs ajustées de la variable à expliquer  $\hat{y}_t = \hat{a}x_t + \hat{b}$

En effet,  $E(\varepsilon_t) = 0$  c'est-à-dire l'erreur moyenne est nulle ; avec  $E(\varepsilon_t)$  l'espérance mathématique de termes d'erreur.

a est l'estimateur sans biais de a et

b est l'estimateur sans biais de b.

Ces estimateurs sont obtenus en minimisant le carré de la distance entre chaque point nuage et de la droite d'ajustement.

### **Détermination des estimateurs sans biais $\hat{a}$ et $\hat{b}$**

On sait que  $e_t = y_t - \hat{a}x_t - \hat{b}$

Si  $\sum(\varepsilon_t) = 0$  alors  $\sum e_t = 0$  donc  $\sum(y_t - \hat{a}x_t - \hat{b}) = 0$

Appliquer la méthode des MCO revient à minimiser la somme des carrés des écarts c'est-à-

dire :  $\min \sum(y_t - \hat{a}x_t - \hat{b})^2 = 0$

En considérant que les conditions du second ordre sont vérifiées on a :

$$\begin{cases} \frac{\partial \sum(y_t - \hat{a}x_t - \hat{b})^2}{\partial \hat{a}} \\ \frac{\partial \sum(y_t - \hat{a}x_t - \hat{b})^2}{\partial \hat{b}} \end{cases} \leftrightarrow \begin{cases} -2 \sum x_t (y_t - \hat{a}x_t - \hat{b}) = 0 \\ -2 \sum (y_t - \hat{a}x_t - \hat{b}) = 0 \end{cases} \leftrightarrow \begin{cases} \hat{a} \sum x_t^2 + \sum x_t = \sum x_t y_t \\ \hat{a} \sum x_t + n \hat{b} = \sum y_t \end{cases}$$

$$\hat{a} = \frac{D\hat{a}}{D} \quad \hat{b} = \frac{D\hat{b}}{D} \text{ avec}$$

$$D = \begin{vmatrix} \sum x_t^2 & \sum x_t \\ \sum x_t & n \end{vmatrix} = n \sum x_t^2 - \sum x_t \sum x_t \text{ (Déterminant Général)}$$

$$D\hat{a} = \begin{vmatrix} \sum x_t y_t & \sum x_t \\ \sum y_t & n \end{vmatrix} = n \sum x_t y_t - \sum x_t \sum y_t \text{ (Déterminant associé à } \hat{a} \text{)}$$

$$D\hat{b} = \begin{vmatrix} \sum x_t^2 & \sum x_t y_t \\ \sum x_t & \sum y_t \end{vmatrix} = \sum x_t^2 \sum y_t - \sum x_t \sum x_t y_t \text{ (Déterminant associé à } \hat{b} \text{)}$$

Finalemment on a :

$$\hat{a} = \frac{\sum x_t y_t - n \bar{X} \bar{Y}}{\sum x_t^2 - n \bar{X}^2} \text{ et } \hat{b} = Y - \hat{a} X$$

Ainsi, le modèle de régression devient :  $\hat{y}_t = \hat{a} x_t + \hat{b}$

### **Test de Fisher**

Ce test est fondamental et permettra de juger de manière globale si la régression effectuée jusque là est significative.

Le test d'hypothèse se fait par rapport au paramètre  $\alpha$  (la pente ou la propension marginale). Est-il significativement différent de zéro (0) ?

On pose :  $\begin{cases} H_0 : \alpha = 0 \\ H_1 : \alpha \neq 0 \end{cases}$  et on pose le ratio de Fisher sous l'hypothèse  $H_0$ . Cette statistique de Fisher est déterminée à partir d'un tableau d'analyse de la variance. Tout se résume en réalité à l'analyse de la qualité de la régression. Cette analyse qui se fait sur la base de la variance et permet d'avoir des informations sur la proportion de variable explicative (montant trimestriel des recettes fiscales) qui contribue à l'explication de la variable à expliquer (montant trimestriel des recettes budgétaires). L'analyse de la qualité de la régression est rendue possible grâce au tableau suivant :

La statistique de Fisher est :

$$F^* = \frac{SCE/1}{SCR/n-2} = \frac{\sum (\hat{y} - Y)^2 / 1}{\sum e_t^2 / n - 2} = \frac{V_E / 1}{V_R / n - 2}$$

Plus la variabilité expliquée va tendre vers la variabilité totale, plus la régression effectuée serait qualifiée de bonne. Ceci fait appel au coefficient  $R^2$  appelé coefficient de détermination.

Soit :  $R^2 = \frac{V_E}{V_T} = \frac{V_T - V_R}{V_T}$  ;  $V_E = R^2 \times V_T$  et  $V_R = V_T (1 - R^2)$

Donc :  $F^* = \frac{R^2 \times V_T / 1}{V_T (1 - R^2) / (n - 2)} = \frac{R^2 (n - 2)}{1 - R^2}$  or  $R^2 = r^2$  avec  $0 \leq R^2 \leq 1$

Ainsi :  $F^* = \frac{r^2 (n - 2)}{1 - r^2}$

### **Validité des hypothèses :**

Pour confirmer ou infirmer la 1<sup>ère</sup> Hypothèse, nous allons nous baser sur les résultats de l'analyse sur la connaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables et son impact sur le recouvrement des recettes fiscales. Nous estimons au moins que 50 % des contribuables ne devraient pas maîtriser les dispositions fiscales en vigueur.

Quant à la 2<sup>ème</sup> Hypothèse, on compare  $F^*$  calculé à  $F_{1, n-2}^\alpha$  valeur fictive, avec  $\alpha$  la probabilité de rejeter  $H_0$  bien qu'elle soit vraie à  $(n - 2)$  degré de liberté.

- ✓ Si  $F^* > F_{1,n-2}^\alpha$ , alors on dira que la régression est globalement bonne et que les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires.
- ✓ Si  $F^* < F_{1,n-2}^\alpha$ , alors la régression effectuée n'est pas bonne. Par conséquent, les recettes fiscales ne contribuent pas faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires.

De plus, cette étude ne prend en compte qu'une période de six (06) ans de 2010 à 2015, sans constituer pour autant une limite pour attester de la signification des tests économétriques réalisés. Ces aspects quoi que nécessaires à l'édification d'un développement durable à la base, ne réduisent pas la pertinence de la présente étude. Néanmoins, ces difficultés n'ont pas influencé les résultats de notre étude. L'analyse nous a permis d'atteindre les objectifs fixés.

**CHAPITRE 3 : PRESENTATION,  
ANALYSE DES RESULTATS,  
VALIDATION DES HYPOTHESES ET  
IMPLICATION DE POLITIQUE  
ECONOMIQUE.**

Il s'agira ici est fondamental d'étudier et d'analyser les résultats des recettes fiscales et leur contribution aux budgets de la Commune de 2010 à 2015 afin d'en tirer les conclusions quant à leur contribution à la croissance de la Commune de Lokossa.

## **Section 1 : Présentation et analyse des résultats.**

Cette section sera consacrée à l'analyse des prévisions, des émissions et des réalisations en matière des recettes fiscales et leur contribution dans les recettes budgétaires.

### **Paragraphe 1 : Analyse des résultats de recouvrement des recettes fiscales de 2010 à 2015**

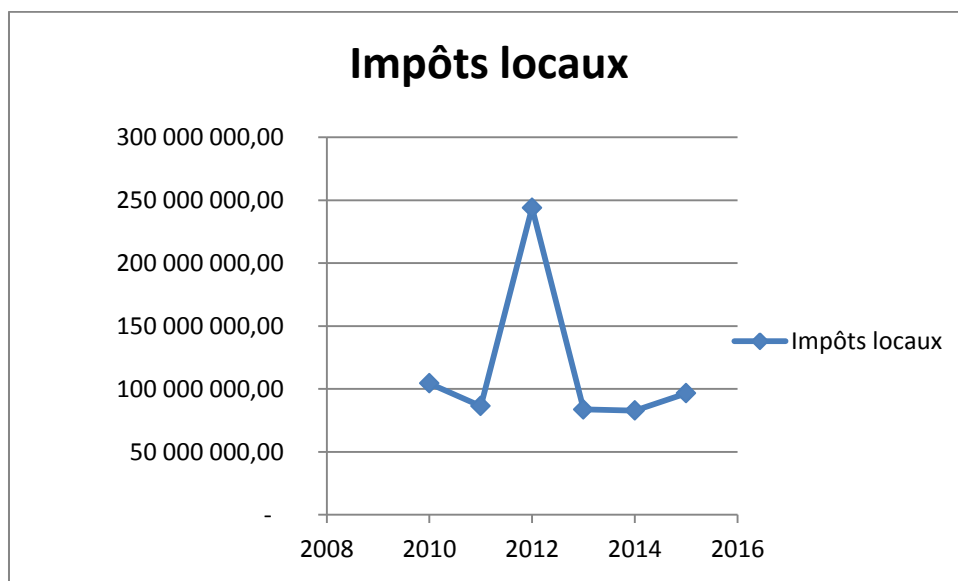
#### *A- Evolution des réalisations des recettes fiscales*

Pour apprécier les contributions des recettes fiscales aux budgets de la commune décentralisée, il convient de s'intéresser à leur montant global de 2010 à 2015

Les données sur les réalisations des recettes fiscales recueillies à la Mairie de Lokossa sur la base des comptes administratifs de chaque année se présentent comme suit(tableau n°2) :

Ces données permettent de tracer les courbes ci-après

#### **Graphique N°1** : Evolution des réalisations des impôts locaux de 2010 à 2015



**Source** : Compte administratif de la commune de Lokossa.

Les données ci-dessus permettent de constater qu'on a une légère diminution des recettes de 2010 à 2011, les recettes sont passées de 104 449 801 à 863 313 98, Cette baisse des recettes locales est due à la crise économique nationale et aussi à l'imminence des élections

présidentielles de 2011. On a noté un accroissement des recettes fiscales, entre 2011 et 2012, ces recettes ont chuté de 2012 à 2014. Elles passent de 243 998 740 à 82 805 372. cette baisse des recettes est due aux incivismes fiscales constatées dans la commune pendant cette période. Puis une croissance importante observée de 2014 à 2015, Ce qui d'ailleurs a permis aux services des impôts locaux de relancer aussitôt la croissance des recettes. Cette croissance a suivi un élan remarquable de 2014 à 2015; (**Tableau n°1**)

Par ailleurs, il convient de noter que l'exécution du plan de développement repose sur des ressources prévisionnelles. C'est pourquoi il faut analyser les réalisations par rapport aux prévisions des recettes fiscales (**Tableau N° 2**).

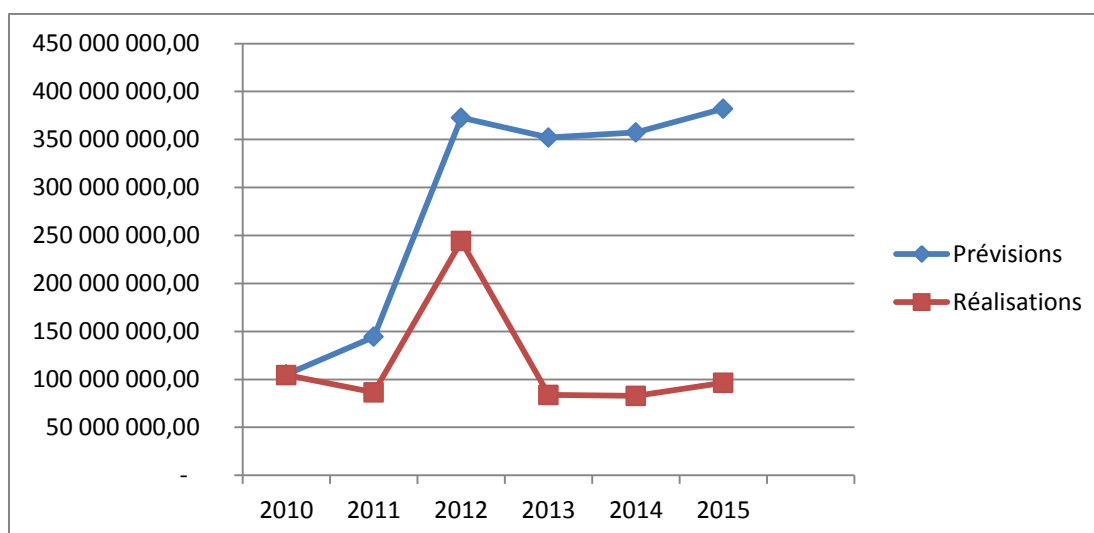
De même, il faut s'interroger sur le niveau de recouvrement des recettes fiscales par rapport aux émissions (**Tableau N°3**), étant donné que les méthodes et techniques mises en œuvre pour parvenir au résultat sont archaïques sans occulter que tous les moyens de contraintes prévus par le législateur ne sont pas mis en œuvre. La raison en est que le niveau de la culture fiscale de la population ne facilite pas la mise en œuvre de ces procédures (**Tableau N°4**).

#### ***B- Evolution des prévisions et réalisations des recettes fiscales (Tableau n° 2)***

Ces données permettent de tracer les courbes ci-après.

---

***Graphique N°2 : Evolution des prévisions et réalisations des recettes fiscales de 2010 à 2015***



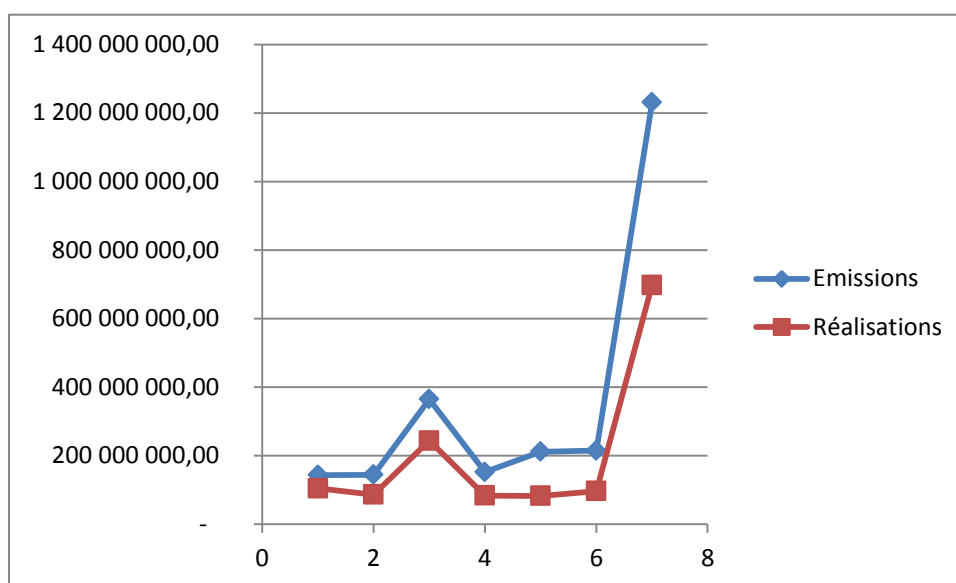
**Source :** Compte administratif de la commune de Lokossa.

Les données suivantes nous permettent de constater que bien que l'exécution du plan de développement repose sur des ressources prévisionnelles, la commune n'arrive pas à combler son attente en ce qui concerne des réalisations par rapport aux prévisions. En effet, cet écart des réalisations par rapport aux prévisions est dû à une mauvaise estimation des prévisions par rapport aux réalisations et des moyens de contraintes fragiles utilisés.

**C- Evolution des émissions et réalisations des recettes fiscales (Tableau n°4)**

Ces données permettent de tracer les courbes ci-après

**Graphique N°3:** Evolution des émissions et réalisations des recettes fiscales



**Source :** Compte administratif de la commune de Lokossa.

$$\text{Taux de réalisation (\%)} = \frac{\text{Réalisation des impôts locaux}}{\text{Emission des impôts locaux}} \times 100$$

Le taux moyen de réalisation par rapport aux émissions de 2010 à 2015.

$$Tm = \frac{697748695}{1230872704} \times 100$$

$$Tm = 56.687\%$$

Le tableau ci-dessus montre à travers la comparaison des taux de réalisations qu'un petit effort est fourni dans ce secteur. Cela est dû à l'incivisme fiscal (non paiement des impôts) qui pousse de part chez les opérateurs économiques Locales (les contribuables).

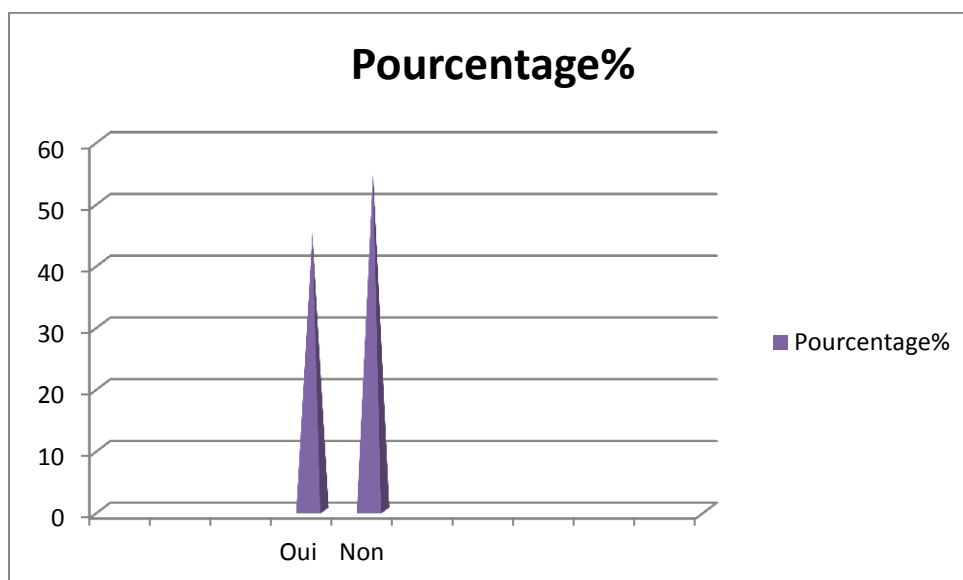
#### **D- Etude de l'impact des difficultés liées au recouvrement des recettes fiscales**

La pratique fiscale passe d'abord par la maîtrise des dispositions fiscales en vigueur. Cela permet une bonne connaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables qui pourront mieux apprécier les dénouements des contentieux.

##### **1- Connaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables**

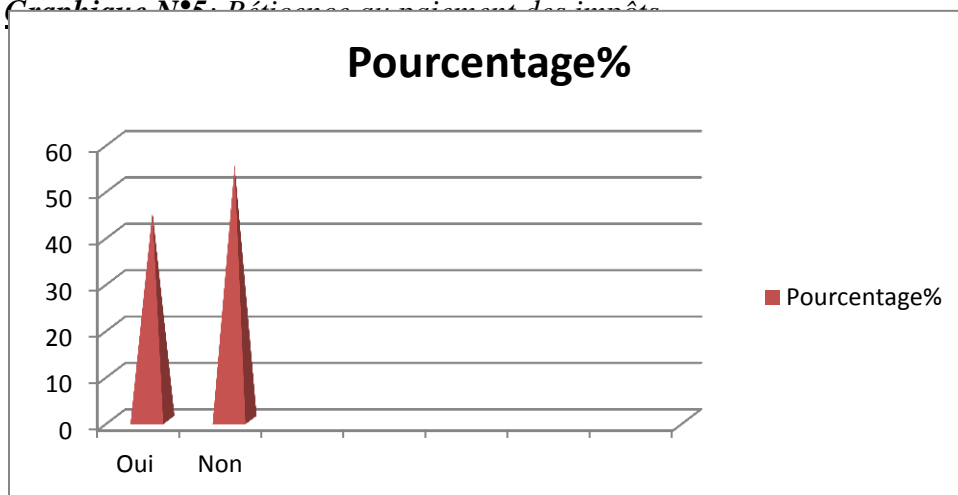
Nos enquêtes nous ont aidées à obtenir des informations de la part des contribuables sur les nouvelles dispositions fiscales. Les réponses obtenues se résument dans les tableaux suivants : Le **tableau n°5** nous permet d'obtenir les graphiques suivants :

**Graphique N°4** : Connaissance des dispositions fiscales



**Source** : Compte administratif de la commune de Lokossa.

Graphique N°5 : Réticence au paiement des impôts



**Source** : Compte administratif de la commune de Lokossa.

Le tableau n°5 et les graphiques 5 et 6 précédents, nous montre que très peu de redevables maîtrisent les dispositions régissant les impôts locaux. A travers des interviews, nous avons remarqué que ce sont des personnes qui, pour la plupart, en dehors des prescriptions élémentaires ne se soucient plus des modifications des articles ou des nouvelles dispositions prise la loi des finance.

Par ailleurs, 190 contribuables sur 300 soit 60% ne connaissent pas les dispositions fiscales et 135 contribuables sur 300 soit 45% sont réticents au paiement des impôts. Une simple remarque qu'on puisse faire de ces résultats est que plus les contribuables ne maîtrisent pas les dispositions fiscales, plus ils sont réticents au paiement des impôts locaux, ce qui systématiquement a un impact négatif sur le rendement de ces impôts.

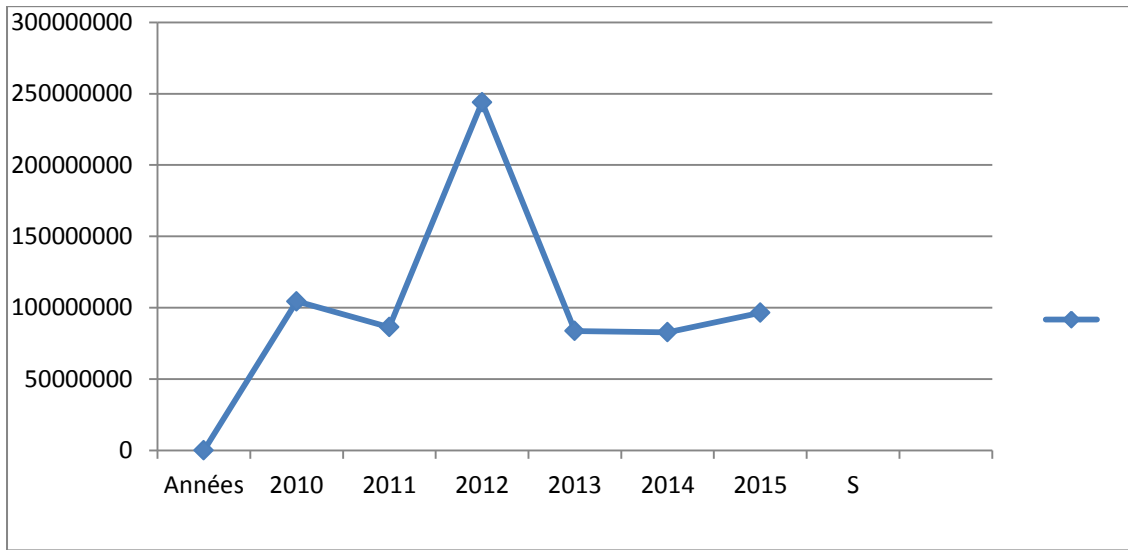
## **2-Appréciation des dénouements des contentieux**

Le résultat de notre enquête se trouve dans le tableau suivant :

### **Paragraphe 2** : *Analyse de la contribution des recettes fiscales aux recettes Budgétaires*

Cette analyse porte sur l'évolution des recettes budgétaires par rapport aux recettes des impôts locaux.

**Graphisme N°6** : Evolution des recettes budgétaires et des recettes fiscales de 2010 à 2015



**Source** : Compte administratif de la commune de Lokossa.

La proportion des recettes fiscales locales dans les recettes budgétaires passe de 21,10 % à 59,29% aux cours de l'année 2010 à 2012, c'est ainsi qu'on observe une variation en dents de scie des recettes fiscales au moment où les recettes budgétaires connaissent un accroissement remarquable. De 2012 à 2014 cette proportion diminue de 59,29% à 20,831% avant de remonter à 22,99% en 2015. Cette variation des recettes fiscales est due à l'incivisme fiscal observé durant cette période dans la commune. Cela s'explique par le fait que l'évolution croissante des recettes budgétaires est à une échelle plus grande que les recettes fiscales locales.

$$\text{Taux moyen} = \frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{Recettes budgétaires}} = \frac{697\,748\,695}{2\,451\,427\,673} = 0,2846$$

En moyenne les recettes fiscales locales représentent environ 28,46% des recettes budgétaires ; ce qui révèle leurs insuffisances à contribuer aux recettes budgétaires de la commune.

#### **A- Etude de corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales de 2010 à 2015.**

##### **1- Le modèle d'analyse**

$Y_t$ : Montant des recettes budgétaires annuelles

$X_t$ : Montant des recettes fiscales

$t$ : L'année

$\bar{Y}$  : La moyenne des recettes budgétaires

$\bar{X}$  : La moyenne des recettes fiscales

$r$  : Le coefficient de corrélation

$n_1$  : Le nombre d'observations

$$r = \frac{\sum x_t y_t - n_1 \bar{X} \bar{Y}}{\sqrt{(\sum x_t^2 - n_1 \bar{X}^2)(\sum y_t^2 - n_1 \bar{Y}^2)}}$$

$$n_1 = 6$$

$$\sum x_t = 697\,748\,695 ; \sum y_t = 2\,451\,427\,673$$

$$\bar{X} = \frac{697\,748\,695}{6} = 116\,291\,450 \quad \bar{Y} = \frac{2\,451\,427\,673}{6} = 408\,571\,279$$

$$\sum x_t y_t = 2,5630 \cdot 10^{17}$$

$$n_1 \bar{X} \bar{Y} = 2,850 \cdot 10^{17} \quad \sum x_t y_t - n_1 \bar{X} \bar{Y} = -2,88 \cdot 10^{17}$$

$$\sum x_t^2 - n_1 \bar{X}^2 = 1,9923 \cdot 10^{16} \quad \sum y_t^2 - n_1 \bar{Y}^2 = 6,1032 \cdot 10^{18}$$

$$|r_1| = \frac{-0,288}{3,487} = 0,082$$

Le coefficient de corrélation inférieur à 0,50 explique l'absence d'une corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscalité, Alors il y a une mauvaise corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales. Nous allons à présent tester les recettes fiscales par la méthode de Fisher.

### **Test de FISHER**

Soit le modèle simple de régression suivant :

$$y_t = a x_t + b + e_t$$

L'estimation de ce modèle est :

$$\hat{y}_t = \hat{a} x_t + \hat{b}$$

Déterminons les coefficients  $\hat{a}$  et  $\hat{b}$  par la méthode des moindres carrés ordinaires.

· Valeur estimée de  $\hat{a}$

$$\hat{a} = \frac{\sum x_t y_t - N \bar{X} \bar{Y}}{\sum x_t^2 - N \bar{X}^2}$$

$$\sum x_t y_t = 2,5630.10^{17}$$

$$N_2 \bar{X}\bar{Y} = 2,850.10^{17}$$

$$\sum x_t y_t - N_2 \bar{X}\bar{Y} = -2,88.10^{16}$$

$$\sum x_t^2 = 1,01066.10^{17} \quad \sum x_t^2 - N_2 \bar{X}^2 = 1,9923.10^{16}$$

$$\hat{a} = \frac{-2,88.10^{16}}{1,9923.10^{16}} = -1,44$$

Valeur estimée de  $\hat{b}$

$$\hat{b} = \bar{Y} - \hat{a}\bar{X}$$

$$\hat{b} = 408\,571\,279 + 1,44$$

x116 291 450

$$\hat{b} = 576\,030\,967$$

Ainsi, le modèle de régression simple estimé devient :

$$\hat{y} = -1,44 \hat{x}_t + 576\,030\,967$$

### **Statistique de FISHER**

$$e_t = \hat{y} - y_t \quad F^* = \frac{\sum(\hat{y} - y)^2 / n - 2}{\sum e_t^2 / n - 1} \quad F^* = \frac{\sum(\hat{y} - y)^2 / n - 2}{\sum(\hat{y} - y_t)^2}$$

Calcul du coefficient de FISHER

$$N_2 = 24$$

$e_t$  : est le Résidu

$$(y - \hat{y}) = 3,31667.10^{18}$$

$$e_t^2 = 1,32454.10^{18}$$

$$F^* = \frac{3,316667}{1,32454} * \frac{(24-2)}{(24-1)}$$

$$F^* = 2,395$$

. Une analyse du tableau n°4 prouve que sur 184 contribuables pris dans cet Arrondissement

De la table de la loi de FISHER-SNEDECOR on a :

$$F_{(1,24)}^{0,05} = 4,301$$

### **2-Conclusion partielle**

$F^* < F_{1;24}^{0,05}$ , alors la régression n'est pas globalement bonne.

Il n'y a pas de corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales de la Mairie de Lokossa.

En effet, la contribution des recettes fiscales n'est pas considérable dans les recettes budgétaires par conséquent dans leur accroissement. Elles expliquent évidemment la diminution des recettes budgétaires.

En terme clair, les recettes fiscales dans la Commune de Lokossa ne participent pas à 91,8% à la croissance économique de la Commune ce qui est dû à l'incivisme fiscale dont fait les opérateurs économiques à divers niveaux animant la vie économique de la commune.

## **Section 2 : Validation des hypothèses et recommandation.**

### **Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses**

À ce stade de notre analyse, il importe de confirmer ou d'infirmer les hypothèses qui soutiennent notre étude.

#### ***A- Vérification de la première hypothèse***

L'Arrondissement de Lokossa est le plus grand de la Commune de Lokossa en superficie comme en ressources fiscales<sup>107</sup> soit 58,15% de ceux-ci ne connaissent pas les dispositions fiscales et 77 contribuables soit 41,85% s'opposent d'une manière ou d'une autre au paiement des impôts locaux. Au regard de cette analyse la pertinence est grande.

En outre, de façon générale, 60% et 45% des contribuables de la Commune respectivement ne connaissent pas les dispositions fiscales et sont réticents au paiement des impôts.

Par ailleurs, le nombre de mécontents sur les 300 contribuables dans le dénouement des contentieux n'est pas négligeable, soit 31% des contribuables.

En somme, tous les différents cas de résultats et d'analyses précédents confirment l'effet négatif la méconnaissance des dispositions fiscales par les contribuables sur le rendement des ressources fiscales dans la Commune de Lokossa **L'hypothèse N°1** stipulant que la méconnaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables influe sur le rendement des impôts locaux est donc confirmée.

#### ***B- Vérification de la deuxième hypothèse***

L'analyse des recettes fiscales et des recettes budgétaires montre qu'il n'y a pas de corrélation entre les recettes fiscales et les recettes budgétaires. En effet, le test de Fisher a révélé que les recettes fiscales ne contribuent pas significativement à l'amélioration des recettes budgétaires de commune. En somme, l'hypothèse N°2 stipulant que **les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires est confirmée.**

Au regard de cette inquiétude sur les moyens pour développer la Commune de Lokossa, comme d'autres dans le même cas, nous avons formulé des recommandations pour le mieux être des populations de ces communes concernées.

**Paragraphe 2 : Suggestions.**

Les différentes observations et remarques faites sur le terrain et auxquelles s'ajoutent les différentes analyses et résultats nous interpellent tous. Pour cela nous envisageons dans une perspective, de renforcer les performances des impôts locaux et de faire des propositions afin de réduire les énormes problèmes identifiés.

***I- Recommandations à l'endroit des collectivités locales***

**A- Mesures d'accroissement des ressources locales**

Les besoins réels des collectivités, en terme de fonctionnement et d'investissement, doivent être bien évalués et compris tous pour que les actions en matière de mobilisation des ressources locales donnent les résultats escomptés. Ainsi, il faudra passer de la méthode traditionnelle d'élaboration des budgets (méthode basée sur les budgets antérieurs) à une approche visant à élaborer le budget ou le Plan de Développement Communal (PDC) à partir d'un dialogue franc avec les différents acteurs impliqués dans le développement de la commune de Lokossa.

**B- Mesures de gestion du personnel.**

Une des grandes faiblesses de l'organisation administrative des communes en République du Bénin est qu'elles disposent de très peu de cadres supérieurs notamment ceux de la catégorie A. Or la nouvelle réforme administrative, économique, comptable et financière et les procédures d'élaboration des budgets demandent l'intervention des cadres avertis et motivés.

Pour cela, les recrutements doivent être débarrassés de toute connotation politique dans l'intérêt de la commune et viser des hommes compétents disponibles pour effectuer un bon recouvrement dans la commune.

On doit mettre une politique de contrôle pour permettre aux agents collecteur d'effectuer les recouvrements à temps.

Le maire de la commune doit commencer par organiser des conférences pour les opérateurs économiques pour leurs expliquer à chaque année les procédures fiscales régissant la loi des finances.

***II- Recommandations à l'endroit de l'Etat.***

Pour une meilleure performance financière des collectivités locales, nos recommandations à l'endroit de l'Etat par :

**L'adéquation entre ressources et responsabilités.**

Dans l'accomplissement des compétences qui leurs sont transférées, il faut que l'Etat assure aux collectivités locales un transfert équitable des moyens nécessaires dans l'exercice des taches confiées, c'est-à-dire que les transferts des compétences soient suivis des transferts des moyens financiers.

## **CONCLUSION**

Les finances demeurent l'épine dorsale d'une politique économique efficace. La mobilisation des ressources locales recouvre toute sa dimension dans le contexte de la décentralisation. Les collectivités locales doivent assurer leur autonomie financière, seule condition de leur survie et d'un véritable processus de décentralisation.

La Commune de Lokossa qui, à l'instar des autres Commune du Bénin, vit ses moments de décentralisation doit s'efforcer autant que possible pour améliorer ses finances locales et trouver des solutions aux faiblesses et aux menaces identifiées à partir de la description du cadre socio- économique et environnemental de la Commune.

L'analyse qui vient d'être effectuée montre combien de fois les autorités locales actuelles de la Commune doivent donner confiance aux populations pour les motiver dans le paiement des taxes et impôts auxquels elles sont assujetties. Elles doivent saisir les forces et les opportunités identifiées dans la Commune pour donner un dynamisme et un vrai nouvel envol de son économie locale.

Au-delà de tout, en vue d'assurer le financement régulier des investissements communaux, le recours à d'autres sources de financement externes s'impose. Ce qui implique pour la Commune, la mise au point d'un dispositif moderne de gestion financière performante et une certaine rigueur de gestion. A cet effet, la Commune devra mettre au point à terme un certain nombre d'outils adéquats (tableau de bord, plan de trésorerie, tableau des opérations-financières de la Commune) susceptible de permettre :

- D'une part, aux autorités locales d'appréhender à tout moment l'état de santé financière de la Commune et de mesurer les conséquences financières, des choix envisagés en matière de gestion et d'investissement ;
- D'autre part, d'asseoir la transparence, de limiter les imprévues et les dérapages et de rassurer les partenaires institutionnels et financiers sur la qualité de la gestion de leurs finances et de la qualité des dépenses en direction des populations.

Toutefois, l'existence au préalable d'une concession effective de liberté de gestion et de décision (marge de manœuvre) à la Commune par l'Etat, prouvant qu'elle a accepté avec une conviction forte les principes de la décentralisation, permettra à la Commune de réaliser les éléments ci-dessus cités.

L'Etat doit transférer effectivement à la Commune les compétences qui leur sont dévolues par les textes en vigueur pour atteindre des objectifs de la décentralisation et la satisfaction

des besoins des populations. La régularité des subventions de l'Etat et les prêts aux Communes seront de nature à garantir un dynamisme à l'économie locale et accroître les investissements pour le développement local, objectif premier de la décentralisation. L'Etat doit assister les populations et favoriser la solidarité intercommunale (soutien des Communes riches aux Communes déshéritées). Dans ce sens, la loi portant régime financier des Communes a prévu l'institution d'un Fond de Solidarité Intercommunale(FSI).

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE**

**AVOUGNANSSOU R. (1998)**, «*les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées*» Mémoire de fin de formation ENAI/UAC, 67 pages.

**AZANDOSSESSI T. et GBAGUIDI C. (2006)**, «*Cours de Fiscalité des entreprises, 4<sup>ème</sup> Année Sciences Economiques/FASEG, UAC.* »

**Bénin, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation (2005)**, « *Le guide du Maire, Cotonou, Mission de la Décentralisation,* » 150 pages

**Bénin, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation,** «*Recueil des lois sur la Décentralisation, Cotonou, Mission de Décentralisation* », 2002, 175 pages.

**Bénin, Ministère des Finances et de l'Economie, BIPEN (2002)**, « *système fiscal au Bénin : efficacité et bien-être social*» 104 pages

Budget et Compte administratif de la commune Lokossa de 2007 à 2015

Code Général des impôts, édition (2015)

**DANWOIGNAN F. (1999)**, «*La politique fiscale, comme un instrument de développement économique et social : Cas de la République du Bénin* » Mémoire de fin de formation

**Lafer** (cité dans BIPEN, 2002), « *l'un des théoriciens clés de l'économie de l'offre qui, du point de vue de certains auteurs, a eu plus d'influence sur la scène politique* ». Cet économiste Américain

**LAURE Maurice (1993)**, « *Sciences fiscale, presse universitaire de France* », pp 311-360. **Mémoire** de Mahugnon Djidjoho/Tadagbé Djebou/ VOYINTO (2012) Sur « *La fiscalité face aux enjeux du développement local : cas de la commune de Sèmé-KPODJI* » FASEG/UAC. **SEMILIKO A. et SOTTIN K. I. (2004)**, « *Problématique de recouvrement des impôts au Bénin* », Mémoire de fin formation.

## **Questionnaires**

*Ce questionnaire est conçu dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de Licence en Science économique et de Gestion sur le thème: « Fiscalité et croissance économique locale, cas de la commune de Lokossa ».En effet, il vise à recueillir les avis des redevables de l'impôt afin de contribuer à son amélioration.*

*Il n'y a aucun but fiscal ou parafiscal et n'engage nullement votre responsabilité. Merci de collaborer et de remplir sans inquiétudes.*

1) *Depuis combien de temps exercez-vous cette activité?.....*

2) *Qu'entendez-vous par impôt ?.....*

.....  
.....

3) *Avez-vous connaissance des lois des finances ssant  impôts? oui*  
*Non*

4) *Que pensez-vous du système actuel d'imposition des impôts ?*

*Bon Accele Mauvais*

5) *Quelles sont les dispositions que vous contestez?.....*

.....  
.....  
.....  
.....

*Pourquoi ?.....*

.....

6) *Avez-vous l'habitude de payer les totalités du montant qui vous sont imposés chaque année ?*

*Ou  non*

7) *Enumérez vos difficultés liées aux impôts.....*

.....  
.....  
.....  
.....

*Faites-nous part de vos suggestions.....*

.....  
.....  
.....

***NB*** : pour répondre, mettez juste une croix dans les cases prévues a cet effet et au besoin donnez votre opinion en toute quiétude et honnêteté.

➤ *Nous vous prions d'apporter votre contribution.*

## **TABLE DES MATIERES**

AVERTISSEMENT.....	i
CERTIFICATION.....	ii
DEDICACES.....	iii
DEDICACE .....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES GRAPHIQUES.....	x
RESUME.....	xi
SOMMAIRE.....	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL, DEROULEMENT DU STAGE ET DIAGNOSTIC GENERAL.....	2
SECTION 1 : Cadre institutionnel de l'étude.....	3
1-présentation de la commune de Lokossa.....	3
2-organisation et fonctionnement.....	7
3-organigramme de l'étude.....	9
SECTION 2 : Déroulement du stage.....	10
-Description de la direction.....	10
SECTION 3 : Diagnostic général.....	10
A-Expérience de stagiaire.....	10
1-connaissance acquise.....	10

2-Difficultés rencontrés.....	11
B-L'apport du stagiaire à la structure d'accueille.....	12
1-Problèmes identifiés.....	12
2-Approche de solution.....	12
<b>CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DEL'ETUDE.....</b>	<b>14</b>
SECTION 1 : Cadre théorique de l'étude.....	15
Paragraphe1 : Problématique, les objectifs et les hypothèses de l'étude.....	15
1.1- Problématique.....	15
1.2- Objectifs.....	17
1.3- Hypothèses de l'étude .....	17
Paragraphe2 : <i>Revue de la littérature</i> .....	17
SECTION 2 : Cadre méthodologique de l'étude.....	24
1-Démarche de l'étude.....	25
2-Technique de traitement des données.....	26
3-Le modèle théorique d'analyse.....	27
<b>CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, VALIDATION DES HYPOTHESES ET RECOMMADATION.....</b>	<b>31</b>
SECTION 1 : Présentation et analyse des résultats.....	32
Paragraphe 1 : Analyse des résultats de recouvrement des recettes fiscales de 2010 à 2015.....	32
A-Evolution des réalisations des recettes fiscales.....	32
B-Evolution des prévisions et réalisations des recettes fiscales.....	33
C-Evolution des Emissions et réalisations des recettes fiscales.....	34

D-Etude de l'impact des difficultés liées au recouvrement des recettes fiscales.....	35
1-Connaissance des dispositions et en vigueur par les contribuables.....	35
2-Appréciation des dénouements contentieux.....	36
Paragraphe 2 : <i>suggestions</i> .....	36
<i>A-Etude de corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales de 2010 à 2015.....</i>	<i>37</i>
1-Le modèle d'analyse.....	37
2-Conclusion partielle.....	39
SECTION 2 : Validation des hypothèses et recommandation.....	40
Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses.....	40
A-Vérification de la première hypothèse.....	40
B-Vérification de la deuxième hypothèse.....	40
Paragraphe 2 : Recommandations de l'étude.....	41
I-Recommandation à l'endroit des collectivités locale.....	41
A-Mesure d'accroissement des ressources locales.....	41
B-Mesure de gestion du personnel.....	41
II-Recommandation à l'endroit de l'Etat.....	41
CONCLUSION.....	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE.....	45
QUESTIONNAIRES.....	46
TABLES DES MATIERES.....	47
ANNEXES.....	51



**ANNEXES**

**Tableau N°1** : Evolution des réalisations des impôts locaux de 2010 à 2015

Années	Impôt direct	Impôt indirect	Impôts locaux
2010	99 239 201	5 210 600	104 449 801
2011	76 361 398	9 970 000	86 331 398
2012	236 955 340	7043400	243 998 740
2013	76 525 191	7 160 900	83 686 091
2014	74 671 072	8 134 300	82 805 372
2015	88 088 493	8 388 800	96 477 293
<b>Total</b>	<b>651 840 695</b>	<b>45 908 000</b>	<b>697 748 695</b>

**SOURCE** : Comptes administratifs de la Mairie de Lokossa (Service de Comptabilité)

**Tableau N°2** : Prévisions et réalisations des recettes fiscales

Années	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations en%
2010	105 128 000	104 449 801	99,35
2011	144 220 000	86 331 398	59,86
2012	372 663 400	243 998 740	65,47
2013	351 962 000	83 686 091	23,78
2014	357 353 600	82 805 372	23,17
2015	382 109 000	96 477 293	25,25
<b>Total</b>	<b>1 713 436 000</b>	<b>697 748 695</b>	<b>40,72</b>

**SOURCE :** Comptes administratifs de la Mairie de Lokossa (Service de Comptabilité)

**Tableau N°3 :** Emissions et réalisations des recettes fiscales

Années	Emissions	Réalisations	Taux de réalisations en %
2010	143 471 997	104 449 801	72,80
2011	144 201 497	86 331 398	59,87
2012	364 553 760	243 998 740	66,93
2013	152 303 100	83 686 091	54,95
2014	211 477 175	82 805 372	39,16
2015	214 865 175	96 477 293	44,90
<b>Total</b>	<b>1 230 872 704</b>	<b>697 748 695</b>	56,69

**SOURCE :** Comptes administratifs de la Mairie de Lokossa (Service de Comptabilité)

**Tableau N°4 :** Connaissance des dispositions fiscales en vigueur et son impact sur le recouvrement des impôts locaux.

Arrondissements		Lokossa	Agamé	Total	Pourcentage%
Connaissance des dispositions fiscales en vigueur	Oui	77	43	120	40
	Non	107	73	180	60
<b>Total</b>		<b>184</b>	<b>116</b>	<b>300</b>	<b>100</b>
Réticence au paiement des impôts	Oui	87	48	135	45
	Non	93	72	165	55
<b>Total</b>		<b>180</b>	<b>120</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**SOURCE** : Obtenus à partis des données d'enquêtes.

**Tableau N°5**: Appréciation des dénouements des contentieux

Contribuables		Arrondissement Lokossa	Arrondissement Agamé	Total	Pourcentage%
Dénouement des contentieux	Content	119	88	207	69
	Mécontent	51	42	93	31
Total		170	130	300	100

**SOURCE** : Obtenus à partir des données d'enquête.

**Tableau N°6** : Les recettes budgétaires et les recettes fiscales

Années	Recettes Fiscales	Recettes Budgétaires	Part en%
2010	104 449 801	495 022 753	21,10
2011	86 331 398	342 532 375	25,20
2012	243 998 740	411 475 997	59,29
2013	83 686 091	385 425 343	21,71
2014	82 805 372	397 462 543	20,83
2015	96 477 293	419 508 662	22,99
<b>Total</b>	<b>697 748 695</b>	<b>2 451 427 673</b>	<b>28,52</b>

**SOURCE** : Mairie de Lokossa (Service de Comptabilité)